Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 26 septembre 2011, à vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin, Claude Monière et Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Monsieur le conseiller François Thibault est absent.

Est également présent monsieur Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

L'avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été signifié conformément à la loi.

1. <u>Ouverture de la séance</u>

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

11-09S-158 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Période de questions
- 4. Octroi du mandat Pavage 2011-2 (Développement du Forgeron)
- 5. Octroi d'un mandat de surveillance de chantier (Pavage 2011-2)
- 6. Octroi d'un mandat d'arpentage (Pavage 2011-02)
- 7. Varia
- 8. Levée de la séance

ADOPTÉ

Période de questions

Aucune question

4. Octroi du mandat Pavage 2011-2 (Développement du Forgeron)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité trois entrepreneurs à présenter une

soumission pour le pavage de la phase 1 du

développement du Forgeron;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Pavages Ultra inc. a présenté la plus

basse soumission conforme:

EN CONSÉQUENCE.

11-09S-159 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services Les Pavages Ultra inc. au coût de 63 392.20 \$, taxes incluses, pour le pavage de la phase 1 du développement du Forgeron, rue du Forgeron et du Mémorable et que le devis fasse office de contrat entre les parties.

ADOPTÉ

5. Octroi d'un mandat de surveillance de chantier (Pavage 2011-2)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un mandat de pavage de la phase

1 du développement du Forgeron

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux est requise afin d'assurer la

qualité des interventions selon les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE,

11-09S-160 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services de la firme de génie-conseil Les Services exp inc. au tarif de 65\$ de l'heure sans toutefois dépasser 60 heures pour la surveillance de chantier de la phase 1 du développement du Forgeron, rue du Forgeron et du Mémorable.

ADOPTÉ

6. Octroi d'un mandat d'arpentage (Pavage 2011-02)

11-09S-161 Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général

D'autoriser monsieur Michel Morneau directeur général à procéder à l'embauche d'un service d'arpentage sans octroi d'un mandat dans le cadre de ses pouvoirs de dépense.

ADOPTÉ

5. <u>Levée de la séance</u>

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20H21.
Réjean Beaulieu, maire
Rojouri Boudilou, mairo